

Image not found or type unknown



Droit de visite des grands parents

Par **nissabella**, le 15/11/2023 à 11:37

Bonjour,

Je souhaiterais avoirs des renseignements concernant une procédure pour avoir un droit de visite pour mes petits enfants

BONJOUR et Merci marques de politesse

CG du forum

Par **Marck.ESP**, le 15/11/2023 à 11:41

Bienvenue

si vous ne parvenez pas à un accord avec les parents, vous pouvez envisager de recourir à la médiation familiale. La médiation est un processus de résolution des conflits assisté par un médiateur neutre.

<https://www.justice.fr/>

Si la médiation n'aboutit pas à un accord, vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales (JAF)

Par **Cousinnestor**, le 15/11/2023 à 11:44

Hello !

A la base c'est l'enfant qui a le "droit" de voir ses grands-parents (art 371-4 du code civil) et en pratique ce sont évidemment les parents qui engagent une démarche si besoin. Lecture pour vous **Nissabella** : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1223>

A+

Par **nissabella**, le **15/11/2023** à **17:46**

je vous remercie pour vos réponses

Nous avons déjà effectué une démarche auprès du médiateur mais cela n'a pas abouti.

Ma fille refuse catégoriquement de nous répondre.

Par **Cousinnestor**, le **15/11/2023** à **17:52**

(suite)

Si une médiation a échoué, alors vous pouvez saisir le juge des affaires familiales (et votre fille devra lui "répondre"). Et les deux parties feront valoir leurs arguments, le juge décidera dans l'intérêt de l'enfant...

A+